

Réf: Dossier N° 141901

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DEUX BEST LIMITED COMPANY » en abrégé « DBLC »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA 2
ANONO, Lot 748, Ilot 70

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/09/2022, et enregistrés au CEPICI le 13/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DEUX BEST LIMITED COMPANY » en abrégé « DBLC »

Objet : - L'achat, la vente et la distribution de produits phytosanitaires ;
- Toute activité d'achat et de vente, d'importation et d'exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires ;
- La commercialisation et la distribution de ces marchandises ;
- Le commerce général ;
- Diverses prestations ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser sa réalisation et son développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA 2
ANONO, Lot 748, Ilot 70

Dirigeant(s) : M LI JIANGUANG (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05226 du 16/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°42344/GTCA/RC/2022 du 16/09/2022

